



# NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

**OSTRUM SRI CREDIT EURO**

**RAPPORT ANNUEL** au 29 décembre 2023

**Société de gestion : Natixis Investment Managers International**

**Dépositaire : CACEIS Bank**

**Commissaire aux comptes : Mazars**



# Sommaire

	Page
<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>3</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>3</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>6</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>13</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>14</b>
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>15</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>34</b>
<b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>35</b>
<b>5. Comptes de l'exercice</b>	<b>40</b>
<b>6. Annexe(s)</b>	<b>71</b>



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

#### Commentaire annuel

La croissance mondiale a ralenti au cours de l'année 2023 en raison de l'inflation élevée, bien qu'en nette modération, de l'absence d'impulsion en provenance du commerce extérieur et de l'impact de plus en plus prégnant du fort resserrement monétaire opéré par les banques centrales.

Une divergence s'est opérée entre les Etats-Unis et les autres économies. La croissance américaine est restée robuste en dépit de la politique restrictive menée par la Fédérale Réserve (Fed). La consommation des ménages s'est révélée soutenue, profitant de la résilience du marché de l'emploi (taux de chômage à 3,7% en décembre), et l'économie a bénéficié de la hausse des dépenses publiques avec notamment le déploiement de l'Inflation Reduction Act de Joe Biden. Le marché de l'immobilier a en revanche été pénalisé par la forte hausse des taux hypothécaires et le maintien de prix élevés. Les enquêtes réalisées auprès des chefs d'entreprises, en décembre, ont laissé présager d'un ralentissement de l'activité.

La croissance en zone Euro a été atone. Une récession a pu finalement être évitée en début d'année, suite aux mesures d'envergure prises par les gouvernements pour protéger les ménages et les entreprises de la forte hausse du prix du gaz naturel. Mais la croissance n'a pas trouvé de sources d'impulsion. La faiblesse du secteur manufacturier s'est diffusée à celui des services et les composantes emplois des enquêtes se sont nettement infléchies à partir du printemps. Cela a révélé une certaine prudence de la part des chefs d'entreprises en matière d'embauche. Le marché du travail est toutefois resté robuste avec un taux de chômage au plus bas historique de 6.4% en novembre. Parmi les grandes économies, l'Allemagne est la seule à enregistrer une croissance négative en 2023 (-0.3% selon les estimations préliminaires). Celle-ci est affectée par sa forte dépendance passée à l'énergie russe, le poids relativement plus important du secteur manufacturier, qui a continué de se contracter, et son exposition plus grande au commerce extérieur, particulièrement avec la Chine dont l'activité s'est affaiblie. La croissance a ralenti dans les autres pays de la zone Euro, affectée par le maintien d'une inflation élevée, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages, l'impact du resserrement monétaire de la BCE et l'absence d'impulsion en provenance du commerce extérieur.

En Chine, la croissance s'est révélée décevante en dépit de l'abandon de la politique zéro Covid annoncée à la surprise générale, le 7 décembre 2022. Après avoir connu une reprise post-covid au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 avec la réouverture de l'économie, la croissance a déçu par la suite en raison de la contraction de l'investissement immobilier, de la faiblesse de la consommation des ménages et de l'atonie des exportations, consécutive au ralentissement de la demande mondiale.

L'inflation a nettement ralenti de part et d'autre de l'Atlantique pour rester encore élevée. Cela a résulté essentiellement d'un effet de base important provenant des prix énergétiques. Ces derniers avaient fortement augmenté en 2022, suite au conflit en Ukraine, avant de se replier. En zone Euro, l'inflation est ainsi revenue à 2.9% en décembre 2023 après avoir atteint un pic historique à 10.6% en octobre 2022. L'inflation sous-jacente, qui exclut l'alimentation et l'énergie, est ressortie à 3.4% en décembre 2023, contre un pic de 5.7% en mars. Elle reste incompatible avec la cible d'inflation de 2% suivie par la BCE. Les pressions sur les prix domestiques proviennent notamment des hausses de salaires dans un contexte de faible productivité. Aux Etats-Unis, l'inflation a ralenti à 3.4% en décembre 2023, contre un pic depuis 40 ans de 9.1% en juin 2022. L'inflation sous-jacente s'est établie quant à elle à 3.9%, contre 6.6% en septembre 2022, reflet de la résilience du marché de l'emploi et des hausses de salaires, qui tendent toutefois à se modérer.



# 1. Rapport de Gestion

Afin de lutter contre l'inflation, les banques centrales ont rendu leur politique monétaire encore plus restrictive au cours de l'année.

La Fed a poursuivi les hausses de taux directeurs entamées en mars 2022 pour porter le taux des Fed funds dans la fourchette [5.25% ; 5.50%] en juillet 2023, totalisant un relèvement de taux de 100 points de base sur l'année et de 525 pb depuis mars 2022. Elle a également continué de réduire les réinvestissements des remboursements d'obligations arrivant à échéance qu'elle détient à son bilan. Alors que la banque centrale insistait sur le maintien de taux élevés pour longtemps, le ton s'est infléchi à partir du mois de novembre. Lors de la réunion de décembre, Jerome Powell, le président de la Fed, a créé la surprise en déclarant que des discussions avaient porté sur le moment auquel il serait opportun d'assouplir la politique monétaire. Les membres du FOMC ont également revu en baisse leurs anticipations de taux. Ils anticipent 3 baisses de taux des Fed funds en 2024 alors qu'en septembre ils anticipaient une dernière hausse de taux fin 2023 (qui n'a pas eu lieu) suivie de 2 baisses en 2024. Pour assurer la stabilité financière, la Fed est par ailleurs intervenue massivement et rapidement en mars 2023, suite aux turbulences liées à l'annonce des faillites des banques régionales Signature Bank et SVB. Elle a créé une nouvelle facilité de prêts. Le Trésor et l'organisme de supervision bancaire (le FDIC) ont garanti l'ensemble des dépôts de ces deux banques, y compris ceux qui n'étaient pas assurés. Ces mesures ont évité une contagion à l'ensemble du système bancaire.

La BCE a également poursuivi ses hausses de taux pour faire face à une inflation comme devant rester « beaucoup trop forte, trop longtemps ». Elle a ainsi relevé le taux de dépôt de 200 pb sur l'année pour le ramener à 4% en septembre 2023, un plus haut historique, totalisant 450 points de base de hausses de taux depuis juillet 2022. En décembre, contrairement à la Fed, Christine Lagarde a déclaré que des baisses de taux n'avaient pas été discutées et que cela était totalement prématuré compte tenu de la persistance de tensions domestiques. Malgré le statu quo sur les taux directeurs depuis octobre, la politique monétaire est devenue plus restrictive en raison de la poursuite de la réduction de la taille du bilan de la BCE. Celle-ci s'opère au travers des remboursements des opérations de refinancement à long terme ciblées (TLTRO) et de la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP à partir de juillet. Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2024, la BCE va également réduire de moitié ses réinvestissements de tombées dans le cadre du PEPP (de 7,5 milliards d'euros par mois) et y mettre un terme fin 2024.

Les taux obligataires souverains se sont nettement tendus jusqu'à la mi-octobre, en raison d'un resserrement monétaire plus fort qu'attendu, avant de se détendre fortement à la fin de l'année, dans la perspective d'un assouplissement monétaire des banques centrales en 2024. Dans le sillage des taux américains, les taux obligataires souverains mondiaux ont fortement augmenté jusqu'à la mi-octobre. La dynamique s'est totalement inversée sur le reste de l'année, un rally s'opérant sur les marchés obligataires. Un ralentissement plus rapide que prévu de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique et un changement de ton des banques centrales en ont été à l'origine. En laissant entendre qu'elles avaient probablement terminé leur cycle de hausse de taux, les marchés ont anticipé des baisses rapides de ces derniers en 2024. Ces anticipations se sont accentuées en décembre suite à la réunion de la Fed et aux déclarations de Jerome Powell validant ces attentes. Le taux 10 ans américain a ainsi fortement baissé (-110 pb par rapport au 19 octobre) pour revenir, le 29 décembre 2023, au niveau de la fin 2022, à 3,9%. Le taux 10 ans allemand s'est également fortement détendu (-90 pb) pour clôturer à 2%, le 29 décembre 2023, et totaliser une baisse de 55 pb sur l'ensemble de l'année.



# 1. Rapport de Gestion

L'année a été globalement favorable aux actifs risqués dont le crédit avec un resserrement de près de 10 pb du spread contre courbe swap à 89 pb de l'indice investment grade (IG) Bloomberg Euro-Aggregate Corporates (BEAC). Dans le même temps, le spread contre swap de l'indice high yield s'est resserré de près de 75 pb et surperforme de nouveau l'IG. Toutefois, le marché du crédit a connu deux phases d'écartement dont la 1<sup>ère</sup> a lieu en mars après la faillite de la banque régionale américaine SVB et le rachat en urgence de Crédit Suisse par UBS et la deuxième durant l'été initiée par un sell-off sur les taux. Sur le mois de mars et en été, le spread du BEAC s'est écarté respectivement d'environ 30 pb et 25 pb. Après avoir évalué l'impact des mesures prises par autorités face à la faillite de SVB et le sauvetage de Crédit Suisse, nous avons choisi de renforcer l'exposition crédit du fonds, ce qui s'est traduit par une hausse de la DTS de 105% à près de 130% fin mars. Par ailleurs, nous avons réduit de façon tactique la sensibilité taux jusqu'à un niveau relatif de 90% fin mars et sommes revenus à une neutralité début juin. Cette stratégie a permis au fonds de plus que compenser la sous-performance du 1<sup>er</sup> trimestre puisqu'il termine le 1<sup>er</sup> semestre 2023 avec 15 pb de surperformance. A partir du début de l'été, les chiffres d'inflation ont été moins bien orientés, confirmant la persistance des tensions. Cela s'est traduit par un durcissement de ton des banques centrales (FED et BCE) et le risque de voir les taux à des niveaux élevés pour plus longtemps qu'anticipé. Dans ce contexte, restant constructif sur le crédit à moyen terme, nous avons maintenu la DTS autour de 110% couplée à une neutralité sur les taux. Le spread du BEAC s'étant écarté, le fonds a alors légèrement sous-performé le benchmark sur le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'ordre 2 pb. Enfin, pour des raisons de valorisation et aussi suite à des bonnes surprises du côté des chiffres d'inflation en zone euro et aux Etats-Unis, les spread de crédit ont alors repris le changement du resserrement. Nous avons renforcé la position crédit avec une DTS relevée jusqu'à près de 130%, ce qui a ainsi bénéficié de cette tendance qui s'est prolongée jusqu'à la fin de l'année. Le fonds a alors sur-performé 19 pb le benchmark sur le 4<sup>ème</sup> trimestre totalisant une sur-performance de 32 pb sur l'ensemble de l'année 2023. La superperformance annuelle est liée en grande partie au directionnel crédit et un choix de titres favorables dans le portefeuille.

Dans le même temps, le fonds a monitoré ses objectifs extra-financiers en intégrant au quotidien les éléments ESG dans la construction du portefeuille.

Performances 2023 du fonds par part :

- FR0000982217 Perf nette 8,160 % Perf bench 8,177 %
- FR0011003664 Perf nette 8,494 % Perf bench 8,177 %
- FR0011521517 Perf nette 7,952 % Perf bench 8,177 %
- FR0013241015 Perf nette 8,312 % Perf bench 8,177 %

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH M	116 316 973,65	127 935 138,12
INVESCO AT1 CAPITAL BOND ETF	13 744 273,45	5 179 417,56
LA BANQUE POSTALE 090223 FIX 0.0	7 997 014,45	8 000 000,00
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	6 367 322,37	4 648 204,12
BPCE 5.125% 25-01-35 EMTN	5 317 762,60	5 353 178,99
MASSMUTUAL GLOBAL FUNDING II 3.75% 19-01-30	4 967 400,00	4 971 095,61
A2A EX AEM 4.375% 03-02-34	5 792 806,62	4 062 754,38
SG 4.125% 02-06-27	5 599 608,00	4 031 317,38
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	2 999 706,99	6 039 522,88
AXIOM CONTINGENT CAPITAL SIC CLASSE C	3 057 669,00	5 895 708,00

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 44 345 602,48**
  - o Prêts de titres : 0,00
  - o Emprunt de titres : 0,00
  - o Prises en pensions : 0,00
  - o Mises en pensions : 44 345 602,48
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 122 679 745,41**
  - o Change à terme : 11 988 033,03
  - o Future : 96 745 290,00
  - o Options : 0,00
  - o Swap : 13 946 422,38

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CREDIT AGRICOLE CIB JPM SECURITIES INC SG SECURITIES (PARIS)

(\*) Sauf les dérivés listés.



# 1. Rapport de Gestion

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	44 475 825,27
<b>Total</b>	<b>44 475 825,27</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	1 352 121,46
<b>Total</b>	<b>1 352 121,46</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	4 512,00
. Autres revenus	0,00
<b>Total des revenus</b>	<b>4 512,00</b>
. Frais opérationnels directs	1 221 303,54
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
<b>Total des frais</b>	<b>1 221 303,54</b>

(\*) Nets de la rémunération perçue par Natixis TradEx Solutions qui ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations. Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et à d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Réglementation SFTR en EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtés

Montant	0,00				
% de l'Actif Net*	0,00				

\*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	0,00	0,00	45 787 967,54	0,00	0,00
% de l'Actif Net	0,00	0,00	12,51%	0,00	0,00

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

	0,00			0,00	0,00
--	------	--	--	------	------

### d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE FRANCE	0,00	0,00	45 787 967,54	0,00	0,00
---	------	------	---------------	------	------

### e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	0,00			0,00	0,00
- Obligations	0,00			0,00	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	0,00		44 475 825,27		0,00
<b>Rating</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Monnaie de la garantie</b>					
Euro	0,00		44 475 825,27	0,00	0,00

### f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	



# 1. Rapport de Gestion

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	0,00			0,00	0,00

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	45 787 967,54	0,00	0,00

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	0,00			0,00	0,00
Cash	0,00				0,00

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



# 1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	0,00	0,00	4 512,00	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	0,00	0,00	1 221 303,54	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par Natixis TradEx Solutions, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.



# 1. Rapport de Gestion

## I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis TradEx Solutions pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis TradEx Solutions ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Néant.

### ■ Gestion des liquidités

Néant.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

### **Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8**

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-l'exercice-des-droits-de-vote>.

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023\* : 26 475 811 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 9 380 558 €

Effectifs concernés : 336

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 5 818 749 €

- Cadres supérieurs : 2 777 750 €

- Membres du personnel : 3 040 999 €

Effectifs concernés : 32



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguataire

#### 1. PREAMBULE

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

#### 2. PRINCIPES GENERAUX

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### 2.1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

### 2.2. Composantes de la rémunération

#### Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### **Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés**

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## 3. DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

### 3.1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### 3.2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

### 4. GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des Ressources Humaines d'Ostrum Asset Management.

La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>2</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

---

<sup>2</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management, voir le Règlement intérieur du Comité des Nominations et des Rémunérations.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants<sup>3</sup>.

La rémunération du Directeur général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

---

<sup>3</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des Rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023\* : 33 136 152 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 14 108 065 €

Effectifs concernés : 412

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 19 510 380 €

- Cadres supérieurs : 4 731 500 €

- Membres du personnel : 14 778 880 €

Effectifs concernés : 97



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 4. Rapport du commissaire aux comptes

## **FCP OSTRUM SRI CREDIT EURO**

43 avenue Pierre MENDES France  
75013 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI CREDIT EURO,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) OSTRUM SRI CREDIT EURO relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique*

*Document authentifié et daté par signature électronique*



2024.04.29

17:56:14

+02'00'

Jean-Luc MENDIELA



## 5. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>46 120 570,43</b>	<b>44 065 281,40</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>366 876 956,76</b>	<b>302 667 034,02</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>292 970 828,25</b>	<b>226 750 970,59</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	292 970 828,25	226 750 970,59
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>27 607 705,97</b>	<b>29 870 886,84</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	27 607 705,97	29 870 886,84
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>45 787 967,54</b>	<b>43 669 821,58</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	45 787 967,54	43 669 821,58
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>510 455,00</b>	<b>2 375 355,01</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	510 455,00	2 375 355,01
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>13 237 736,24</b>	<b>8 373 280,76</b>
Opérations de change à terme de devises	11 988 033,03	5 729 969,98
Autres	1 249 703,21	2 643 310,78
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 662 784,81</b>	<b>11 745 737,43</b>
Liquidités	1 662 784,81	11 745 737,43
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>427 898 048,24</b>	<b>366 851 333,61</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	374 265 768,57	334 786 845,22
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-11 477 047,45	-23 702 183,61
Résultat de l'exercice (a,b)	3 112 700,71	2 600 099,64
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>365 901 421,83</b>	<b>313 684 761,25</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>46 279 967,32</b>	<b>47 292 947,26</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	44 475 825,27	44 910 841,96
Dettes représentatives de titres donnés en pension	44 475 825,27	44 910 841,96
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	1 804 142,05	2 382 105,30
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	510 455,00	2 301 855,00
Autres opérations	1 293 687,05	80 250,30
<b>DETTES</b>	<b>15 716 659,09</b>	<b>5 873 625,10</b>
Opérations de change à terme de devises	11 806 366,02	5 698 173,24
Autres	3 910 293,07	175 451,86
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>427 898 048,24</b>	<b>366 851 333,61</b>

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BUND 0324	15 780 300,00	0,00
XEUR FGBX BUX 0324	5 101 920,00	0,00
EURO BOBL 0324	13 001 520,00	0,00
EURO SCHATZ 0324	62 861 550,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
CIRS/234617-140824	1 815 840,00	0,00
CIRS/256011-040124	1 130 582,38	0,00
Credit Default Swaps		
ITRX EUR XOVER S39	4 000 000,00	0,00
ITRAXX EUR XOVER S39	7 000 000,00	0,00
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	0,00	44 592 660,00
EURO BOBL 0323	0,00	4 630 000,00
FGBL BUND 10A 0323	0,00	1 861 020,00
XEUR FGBX BUX 0323	0,00	946 680,00
Options		
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 133	0,00	20 430 225,00
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 135	0,00	28 873 125,00
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 138	0,00	37 594 800,00
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 136	0,00	32 417 550,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S38	0,00	7 000 000,00
Autres engagements		



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 713 597,29	189 091,22
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	6 214 307,56	3 475 584,66
Produits sur titres de créances	2 985,55	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	27 312,21	211 528,42
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>7 958 202,61</b>	<b>3 876 204,30</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 224 863,41	53 112,47
Charges sur instruments financiers à terme	-86 962,82	0,00
Charges sur dettes financières	36 714,90	153 638,09
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 174 615,49</b>	<b>206 750,56</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>6 783 587,12</b>	<b>3 669 453,74</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 263 849,44	1 761 620,58
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>4 519 737,68</b>	<b>1 907 833,16</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 407 036,97	692 266,48
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>3 112 700,71</b>	<b>2 600 099,64</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

##### Méthode de valorisation :

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour ou à défaut au dernier cours coté du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.



## 5. Comptes de l'exercice

A l'exception des Bons émis par les Etats de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés (contrats de pension, etc...) sont valorisés :

- Pour les instruments à taux variables au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit ;
- Pour les instruments à taux fixe, sur la base du prix de marché et en l'absence de prix de marché incontestable actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat)

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et / ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».



## 5. Comptes de l'exercice

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

### Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème				
			Part E	Part I	Part L	Part GP	Part SI
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,70 % TTC maximum	0,40 % TTC maximum	1,10 % TTC maximum	0,65% TTC maximum	0,31% TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant.				
3	Commissions de mouvement Société de gestion	Transaction / Opération	un titre financier : commission proportionnelle au montant notionnel de 0 à 0,10% selon les titres, un contrat financier négocié sur un marché réglementé ou listé : montant forfaitaire de 0 à 2,50 euros par contrat, un contrat financier négocié sur un marché de gré à gré : commission proportionnelle au montant notionnel de 0 à 0,02%.				
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant.				

#### Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (à compter du 18/08/2015)

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement (à compter du 18/08/2015).

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».



## 5. Comptes de l'exercice

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### ***Définition des sommes distribuables :***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le résultat :***

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.



## 5. Comptes de l'exercice

*Modalités d'affectation des sommes distribuables :*

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO E	Capitalisation et/ou Distribution et/ou report. Possibilité de distribution d'acompte	Capitalisation et/ou Distribution et/ou report. Possibilité de distribution d'acompte
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO I	Capitalisation et/ou Distribution et/ou report. Possibilité de distribution d'acompte	Capitalisation et/ou Distribution et/ou report. Possibilité de distribution d'acompte
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO L	Capitalisation et/ou Distribution et/ou report. Possibilité de distribution d'acompte	Capitalisation et/ou Distribution et/ou report. Possibilité de distribution d'acompte
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO GP	Capitalisation et/ou Distribution et/ou report. Possibilité de distribution d'acompte	Capitalisation et/ou Distribution et/ou report. Possibilité de distribution d'acompte
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO SI	Capitalisation	Capitalisation



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>313 684 761,25</b>	<b>304 328 508,93</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	353 592 278,30	133 531 278,05
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-330 033 919,51	-80 039 132,66
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 715 737,56	956 166,78
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22 507 003,22	-18 937 834,56
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	9 666 936,49	19 877 379,70
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-11 044 842,75	-21 102 075,60
Frais de transactions	-489 675,25	-349 271,35
Différences de change	-314 865,02	564 273,96
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	42 558 249,06	-27 549 346,05
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	14 455 822,13	-28 102 426,93
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	28 102 426,93	553 080,88
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-446 175,23	497 030,89
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 205 280,53	-759 105,30
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	759 105,30	1 256 136,19
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 519 737,68	1 907 833,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	202,47 (**)	-50,00 (*)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>365 901 421,83</b>	<b>313 684 761,25</b>

(\*) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50.00€.

(\*\*) 29/12/2023 : Ajustement passif suite fusion - 198.08€.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 480 765,82	0,68
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	290 490 062,43	79,39
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>292 970 828,25</b>	<b>80,07</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Crédit	11 000 000,00	3,01
Taux	99 691 712,38	27,24
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>110 691 712,38</b>	<b>30,25</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 120 570,43	12,60
Obligations et valeurs assimilées	290 490 062,43	79,39	0,00	0,00	2 480 765,82	0,68	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	45 787 967,54	12,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 662 784,81	0,45
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	44 475 825,27	12,16	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	99 691 712,38	27,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	46 120 570,43	12,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	877 283,01	0,24	942 001,06	0,26	8 202 982,86	2,24	73 140 523,32	19,99	209 808 038,00	57,34
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 985 585,84	0,54	17 911 539,73	4,90	25 890 841,97	7,08
Comptes financiers	1 662 784,81	0,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 475 825,27	12,16
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	1 130 582,38	0,31	1 815 840,00	0,50	62 861 550,00	17,18	13 001 520,00	3,55	20 882 220,00	5,71
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 556 542,25	0,43	1 819 284,07	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	8 216 459,96	2,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	1 267 486,91	0,35	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 108 524,59	0,30	14 196,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	10 526 157,63	2,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	2 946 422,38	0,81	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	1 267 486,91
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	10 720 546,12
	Dépôts de garantie en espèces	113 530,80
	Collatéraux	1 135 925,56
	Autres créances	246,85
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>13 237 736,24</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	10 526 157,63
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	1 280 208,39
	Rachats à payer	2 396 145,37
	Frais de gestion fixe	162 026,24
	Collatéraux	1 352 121,46
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>15 716 659,09</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-2 478 922,85</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	592 866,52074	122 854 239,83
Parts rachetées durant l'exercice	-731 617,68752	-152 905 565,51
Solde net des souscriptions/rachats	-138 751,16678	-30 051 325,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	877 635,04107	
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	15 713,92831	1 480 444,24
Parts rachetées durant l'exercice	-29 046,12274	-2 759 463,17
Solde net des souscriptions/rachats	-13 332,19443	-1 279 018,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 487,76680	
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	8 027,93861	106 585 143,49
Parts rachetées durant l'exercice	-12 705,43013	-172 879 030,68
Solde net des souscriptions/rachats	-4 677,49152	-66 293 887,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 516,39790	
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	8 296,88840	9 023 673,84
Parts rachetées durant l'exercice	-196,89638	-217 035,25
Solde net des souscriptions/rachats	8 099,99202	8 806 638,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 326,59902	
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO SI</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 104,37568	113 648 776,90
Parts rachetées durant l'exercice	-12,40088	-1 272 824,90
Solde net des souscriptions/rachats	1 091,97480	112 375 952,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 091,97480	



## 5. Comptes de l'exercice

### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO SI</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO E</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 709 083,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO GP</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 285,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	515 011,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO L</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 765,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO SI</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	17 703,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### • 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### • 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			3 225 778,44
	FR0014005V34	BPCE 1.5% 13-01-42	1 294 158,66
	FR001400J2V6	BPCE 4.125% 10-07-28	105 786,88
	FR001400I7P8	BPCE 5.75% 01-06-33 EMTN	764 641,10
	FR001400F620	CNP ASSURANCES 5.25% 18-07-53	1 061 191,80
TCN			0,00
OPC			19 391 246,01
	FR0010227512	OSTRUM EURO ABS OPPORTUNITIES SI C	3 779 344,67
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH M	2 296 462,84
	FR0014009DC5	OSTRUM SRI CREDIT 6M PART I	10 464 270,00
	LU2038540998	OSTRUM SRI GLOB SUBORD DEBT I A EUR CAP	2 851 168,50
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>22 617 024,45</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	3 112 700,71	2 600 099,64
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 112 700,71</b>	<b>2 600 099,64</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 961 102,23	1 484 093,32
<b>Total</b>	<b>1 961 102,23</b>	<b>1 484 093,32</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 034,55	13 549,48
<b>Total</b>	<b>4 034,55</b>	<b>13 549,48</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	643 806,62	1 101 238,75
<b>Total</b>	<b>643 806,62</b>	<b>1 101 238,75</b>



## 5. Comptes de l'exercice

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	78 849,13	1 218,09
<b>Total</b>	<b>78 849,13</b>	<b>1 218,09</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO SI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	424 908,18	0,00
<b>Total</b>	<b>424 908,18</b>	<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 477 047,45	-23 702 183,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-11 477 047,45</b>	<b>-23 702 183,61</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8 545 244,43	-15 555 350,62
<b>Total</b>	<b>-8 545 244,43</b>	<b>-15 555 350,62</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-15 422,71	-116 797,15
<b>Total</b>	<b>-15 422,71</b>	<b>-116 797,15</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 191 914,36	-8 011 951,84
<b>Total</b>	<b>-2 191 914,36</b>	<b>-8 011 951,84</b>



## 5. Comptes de l'exercice

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-422 226,62	-18 084,00
<b>Total</b>	<b>-422 226,62</b>	<b>-18 084,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO SI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-302 239,33	0,00
<b>Total</b>	<b>-302 239,33</b>	<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>272 622 932,13</b>	<b>409 028 623,58</b>	<b>304 328 508,93</b>	<b>313 684 761,25</b>	<b>365 901 421,83</b>
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E en EUR</b>					
Actif net	175 037 378,97	295 868 316,23	269 993 742,92	205 783 586,63	192 187 402,81
Nombre de titres	737 240,85206	1 226 092,75577	1 136 033,21330	1 016 386,20785	877 635,04107
Valeur liquidative unitaire	237,42	241,30	237,66	202,46	218,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,99	-1,13	5,71	-15,30	-9,73
Capitalisation unitaire sur résultat	1,64	1,80	1,56	1,46	2,23
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP en EUR</b>					
Actif net	1 664 174,98	2 487 420,83	2 305 530,90	1 545 993,82	347 216,08
Nombre de titres	15 507,76008	22 772,56531	21 399,06837	16 819,96123	3 487,76680
Valeur liquidative unitaire	107,31	109,22	107,73	91,91	99,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,37	-0,51	2,58	-6,94	-4,42
Capitalisation unitaire sur résultat	0,92	0,97	0,87	0,80	1,15
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I en EUR</b>					
Actif net	95 888 014,21	110 560 114,90	31 812 402,49	106 116 122,53	49 407 611,58
Nombre de titres	6 363,40000	7 204,40000	2 099,00000	8 193,88942	3 516,39790
Valeur liquidative unitaire	15 068,67	15 346,19	15 155,98	12 950,64	14 050,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	189,85	-72,25	363,65	-977,79	-623,34
Capitalisation unitaire sur résultat	133,78	144,66	141,61	134,39	183,08



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L en EUR</b>					
Actif net	33 363,97	112 771,62	216 832,62	239 058,27	9 482 653,37
Nombre de titres	26,81000	89,33700	174,75700	226,60700	8 326,59902
Valeur liquidative unitaire	1 244,45	1 262,31	1 240,76	1 054,94	1 138,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	15,73	-5,97	29,88	-79,80	-50,70
Capitalisation unitaire sur résultat	6,19	7,01	5,67	5,37	9,46
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT EURO SI en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	114 476 537,99
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 091,97480
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	104 834,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-276,78
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	389,11



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Dépôts</b>				
Collat. especes p/e	EUR	46 120 570,43	46 120 570,43	12,60
<b>TOTAL Dépôts</b>			<b>46 120 570,43</b>	<b>12,60</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE 4.252% 05-07-52	EUR	1 000 000	1 013 263,83	0,28
BERTELSMANN 3.5% 29-05-29	EUR	2 100 000	2 175 017,51	0,59
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	1 200 000	1 278 869,11	0,35
DEUTSCHE BK 5.625% 19-05-31	EUR	2 000 000	2 099 149,34	0,58
DEUTSCHE POST AG 3.375% 03-07-33	EUR	1 600 000	1 663 435,54	0,45
LEG IMMOBILIEN SE 0.75% 30-06-31	EUR	2 000 000	1 597 783,93	0,44
MERCK KGAA 1.625% 09-09-80	EUR	2 000 000	1 872 700,55	0,51
VONOVIA SE 1.875% 28-06-28	EUR	1 100 000	1 027 677,61	0,28
VONOVIA SE 4.75% 23-05-27 EMTN	EUR	2 400 000	2 560 537,97	0,70
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 587 820,33	0,43
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>16 876 255,72</b>	<b>4,61</b>
<b>AUSTRALIE</b>				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 1.125% 21-11-29	EUR	1 500 000	1 451 252,58	0,40
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 5.101% 03-02-33	EUR	2 200 000	2 367 238,82	0,64
TLSAU 1 04/23/30	EUR	3 000 000	2 696 301,64	0,74
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>6 514 793,04</b>	<b>1,78</b>
<b>AUTRICHE</b>				
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.75% 26-01-27	EUR	1 500 000	1 583 815,27	0,43
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>1 583 815,27</b>	<b>0,43</b>
<b>BELGIQUE</b>				
AZELIS FINANCE NV 5.75% 15-03-28	EUR	1 000 000	1 055 896,37	0,29
BELFIUS SANV 5.25% 19-04-33	EUR	2 200 000	2 334 577,61	0,64
COFINIMMO 1.0% 24-01-28	EUR	200 000	183 364,93	0,05
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.625% 18-01-33	EUR	1 100 000	1 175 801,30	0,32
KBC GROUPE 4.375% 06-12-31	EUR	1 100 000	1 164 687,69	0,32
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	1 100 000	1 163 138,65	0,32
PROXIMUS 4.0% 08-03-30 EMTN	EUR	1 700 000	1 836 537,50	0,50
PROXIMUS 4.125% 17-11-33 EMTN	EUR	1 600 000	1 717 419,41	0,47
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>10 631 423,46</b>	<b>2,91</b>
<b>CANADA</b>				
NATL BANK OF CANADA 3.75% 25-01-28	EUR	1 800 000	1 886 633,51	0,52
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>1 886 633,51</b>	<b>0,52</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ABERTIS INFRA 4.125% 07-08-29	EUR	1 200 000	1 278 694,21	0,35
ABERTIS INFRA 4.125% 31-01-28	EUR	1 700 000	1 785 235,44	0,49
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES 3.75% 25-04-30	EUR	1 600 000	1 623 955,41	0,44
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	3 000 000	3 179 644,43	0,87
BANCO DE BADELL 6.0% 16-08-33	EUR	900 000	934 956,74	0,26



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	2 400 000	2 569 979,54	0,70
BANCO SANTANDER SA 3.125% 19-01-27	EUR	800 000	818 016,11	0,22
BBVA 5.75% 15-09-33 EMTN	EUR	2 000 000	2 140 042,84	0,59
BBVA 6.0% PERP	EUR	3 200 000	3 228 619,13	0,88
CAIXABANK 5.0% 19-07-29 EMTN	EUR	2 400 000	2 567 377,97	0,70
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	3 700 000	3 657 681,10	1,00
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	EUR	1 700 000	1 755 110,38	0,48
TELEFONICA EMISIONES SAU 4.183% 21-11-33	EUR	1 000 000	1 056 944,45	0,29
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>26 596 257,75</b>	<b>7,27</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AMERICAN TOWER 4.125% 16-05-27	EUR	3 600 000	3 775 275,15	1,03
ATT 3.95% 30-04-31	EUR	1 800 000	1 914 880,33	0,52
BK AMERICA 4.134% 12-06-28	EUR	1 000	1 055,13	0,01
GEN MILLS 3.907% 13-04-29	EUR	1 200 000	1 273 774,07	0,35
MC DONALD S 4.125% 28-11-35	EUR	1 300 000	1 377 242,59	0,38
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 3.75% 05-12-30	EUR	2 100 000	2 165 879,75	0,59
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 4.656% 02-03-29	EUR	3 100 000	3 342 039,36	0,92
NORTHWESTERN MUTUAL GLOBAL FUNDING 4.109% 15-03-30	EUR	1 700 000	1 851 481,43	0,50
WELL FAR 1.0% 02-02-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 877 036,16	0,51
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>17 578 663,97</b>	<b>4,81</b>
<b>FINLANDE</b>				
NORDEA BKP 4.875% 23-02-34	EUR	1 800 000	1 881 316,85	0,51
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	3 000 000	2 616 911,07	0,72
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>4 498 227,92</b>	<b>1,23</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	3 400 000	3 256 931,99	0,89
AXA SA EUAR10+0.05% PERP EMTN	EUR	1 150 000	924 223,57	0,25
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.625% 15-11-27	EUR	1 500 000	1 399 298,32	0,38
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	2 200 000	2 126 517,96	0,58
BNP PARI SOFRIND+0.075% PERP	USD	1 700 000	1 556 542,25	0,43
BOUYGUES 4.625% 07-06-32	EUR	1 100 000	1 239 641,57	0,34
BPCE 1.5% 13-01-42	EUR	1 400 000	1 294 158,66	0,36
BPCE 4.125% 10-07-28	EUR	100 000	105 786,88	0,03
BPCE 5.75% 01-06-33 EMTN	EUR	700 000	764 641,10	0,21
CA 5.5% 28-08-33 EMTN	EUR	1 700 000	1 819 586,45	0,49
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	1 500 000	1 594 846,40	0,43
CAFP 2 5/8 12/15/27	EUR	2 000 000	1 966 105,41	0,54
CARMILA 5.5% 09-10-28 EMTN	EUR	2 300 000	2 416 802,04	0,66
CARREFOUR 4.375% 14-11-31 EMTN	EUR	800 000	854 045,42	0,24
CNP ASSURANCES 5.25% 18-07-53	EUR	1 000 000	1 061 191,80	0,29
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.5% 18-01-29	EUR	1 700 000	1 795 236,79	0,50
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.875% 29-11-30	EUR	2 700 000	2 802 804,12	0,76
CRED AGRI SA 2.625% 17-03-27	EUR	800 000	793 906,10	0,22
CROWN EU HLD 5.0% 15-05-28	EUR	2 600 000	2 719 643,33	0,74



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DANONE 3.071% 07-09-32 EMTN	EUR	100 000	100 781,10	0,02
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	1 400 000	1 432 495,84	0,39
EDF 4.0% PERP	EUR	2 500 000	2 509 038,39	0,69
EDF 4.375% 12-10-29 EMTN	EUR	2 100 000	2 247 444,04	0,61
ENGIE 1.0% 26-10-36 EMTN	EUR	2 600 000	1 944 111,64	0,53
ENGIE 3.5% 27-09-29 EMTN	EUR	2 200 000	2 262 109,49	0,61
ENGIE 3.875% 06-12-33 EMTN	EUR	2 000 000	2 075 308,96	0,57
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 4.25% 18-03-30	EUR	1 500 000	1 605 376,27	0,44
ICADE SANTE SAS 0.875% 04-11-29	EUR	2 000 000	1 662 048,85	0,46
ICADE SANTE SAS 5.5% 19-09-28	EUR	100 000	106 414,90	0,03
ILIAD 5.375% 14-06-27	EUR	2 800 000	2 964 730,04	0,81
ILIAD 5.375% 15-02-29	EUR	2 200 000	2 269 075,48	0,62
INDIGO GROUP 4.5% 18-04-30	EUR	100 000	105 002,72	0,03
JCDECAUX 1.625% 07-02-30	EUR	1 500 000	1 331 267,67	0,36
KERING 3.875% 05-09-35 EMTN	EUR	1 200 000	1 275 821,90	0,35
KLEPIERRE 1.375% 16-02-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 920 984,93	0,53
LA POSTE 0.0000010% 18-07-29	EUR	3 500 000	2 967 510,00	0,81
LOXAM SAS 6.375% 15-05-28 EMTN	EUR	100 000	105 320,17	0,02
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 07-09-33	EUR	2 300 000	2 405 257,55	0,65
MERCIALYS 2.5% 28-02-29	EUR	2 100 000	1 965 907,77	0,54
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	2 600 000	2 828 391,96	0,77
PAPREC 6.5% 17-11-27	EUR	1 300 000	1 403 431,71	0,38
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-33	EUR	1 800 000	1 897 380,89	0,52
REXEL 5.25% 15-09-30	EUR	2 000 000	2 121 843,33	0,58
RTE EDF TRAN 2.75% 20-06-29	EUR	1 700 000	1 706 701,25	0,47
RTE EDF TRANSPORT 0.75% 12-01-34	EUR	2 000 000	1 622 450,14	0,45
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 13-04-34	EUR	1 500 000	1 583 589,71	0,43
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.5% 09-11-32	EUR	2 500 000	2 625 198,91	0,72
SG 4.125% 02-06-27	EUR	1 600 000	1 681 138,49	0,46
SG 4.125% 21-11-28 EMTN	EUR	700 000	728 872,42	0,20
SG 4.25% 06-12-30 EMTN	EUR	100 000	102 087,14	0,03
SG 4.875% 21-11-31	EUR	2 000 000	2 105 494,92	0,58
SG 5.625% 02-06-33 EMTN	EUR	1 400 000	1 541 684,25	0,42
SUEZ SACA 4.625% 03-11-28 EMTN	EUR	2 100 000	2 243 384,50	0,61
TELEPERFORMANCE SE 5.25% 22-11-28	EUR	1 300 000	1 369 828,97	0,38
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	4 700 000	4 857 131,40	1,33
UNIBAIL RODAMCO SE FIX 31-12-99	EUR	2 300 000	2 343 686,30	0,64
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	1 600 000	1 716 477,99	0,47
VEOLIA ENVIRONNEMENT 5.993% PERP	EUR	600 000	635 373,63	0,17
WORLDLINE 4.125% 12-09-28 EMTN	EUR	3 600 000	3 616 724,36	0,99
WPP FINANCE 4.125% 30-05-28	EUR	1 300 000	1 374 398,57	0,37
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>103 853 188,71</b>	<b>28,38</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	1 000	1 053,97	0,00
BK IRELAND GROUP 4.625% 13-11-29	EUR	2 100 000	2 197 806,81	0,60
CRH SMW FINANCE DAC 4.0% 11-07-31	EUR	1 100 000	1 165 037,47	0,32
CRH SMW FINANCE DAC 4.25% 11-07-35	EUR	1 500 000	1 609 915,74	0,44
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 3.0% 15-09-28	EUR	100 000	100 589,64	0,02
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 1.625% 31-03-35	EUR	1 700 000	1 485 090,92	0,41
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 4.375% 06-03-29	EUR	1 900 000	1 994 115,98	0,55
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>8 553 610,53</b>	<b>2,34</b>
<b>ITALIE</b>				
A2A EX AEM 4.375% 03-02-34	EUR	1 696 000	1 838 963,04	0,50
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	300 000	310 824,84	0,08
BANCO BPM 6.0% 21-01-28 EMTN	EUR	2 000 000	2 211 642,19	0,61
CREDITO EMILIANO 4.875% 26-03-30	EUR	3 000 000	3 140 659,43	0,86
ENI 2.0% 18-05-31 EMTN	EUR	500 000	465 849,15	0,13
ENI 3.625% 19-05-27 EMTN	EUR	3 800 000	3 947 899,84	1,08
FONDIARIA SAI 5.75% 31-12-99	EUR	3 500 000	3 616 317,81	0,99
HERA 4.25% 20-04-33 EMTN	EUR	1 500 000	1 604 518,52	0,43
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	900 000	816 771,69	0,22
INTE 4.875% 19-05-30 EMTN	EUR	2 500 000	2 709 430,12	0,74
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	1 940 000	2 088 837,22	0,57
INTE 5.25% 13-01-30 EMTN	EUR	1 500 000	1 687 262,47	0,46
ITALGAS 4.125% 08-06-32 EMTN	EUR	2 000 000	2 119 150,66	0,58
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.375% 01-02-30	EUR	2 400 000	2 482 958,47	0,68
NEXI 2.125% 30-04-29	EUR	10 000	8 894,09	0,00
SNAM 0.75% 17-06-30 EMTN	EUR	900 000	769 291,52	0,21
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.625% 21-04-29	EUR	2 300 000	2 409 443,74	0,66
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24-07-33	EUR	3 100 000	3 255 426,29	0,89
UNICREDIT 4.45% 16-02-29 EMTN	EUR	600 000	637 761,37	0,17
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	2 000 000	2 135 923,93	0,59
WEBUILD 7.0% 27-09-28	EUR	100 000	106 637,32	0,03
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>38 364 463,71</b>	<b>10,48</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY FINANCING B 0.75% 22-02-30	EUR	2 000 000	1 568 085,21	0,43
AXA LOGISTICS EUROPE MASTER SCA 0.375% 15-11-26	EUR	373 000	339 643,37	0,09
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 3.553% 13-09-29	EUR	2 700 000	2 788 917,93	0,76
EUROFINS SCIENTIFIC SE 4.0% 06-07-29	EUR	1 700 000	1 758 465,42	0,48
SELP FINANCE SARL 3.75% 10-08-27	EUR	1 500 000	1 524 283,52	0,42
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>7 979 395,45</b>	<b>2,18</b>
<b>NORVEGE</b>				
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-31	EUR	3 200 000	3 231 209,70	0,88
STATKRAFT AS 3.5% 09-06-33	EUR	700 000	738 206,50	0,20
STATNETT SF 3.5% 08-06-33 EMTN	EUR	1 500 000	1 593 504,51	0,43
TELENOR AS 4.0% 03-10-30 EMTN	EUR	900 000	961 150,18	0,27
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>6 524 070,89</b>	<b>1,78</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>PAYS-BAS</b>				
BMW FIN 4.125% 04-10-33 EMTN	EUR	1 200 000	1 306 807,38	0,36
DE VOLKSBANK NV 4.875% 07-03-30	EUR	2 000 000	2 169 410,82	0,59
EDP FIN 3.875% 11-03-30 EMTN	EUR	3 800 000	4 058 516,08	1,11
EDP FIN 8.625% 01/24	GBP	700 000	877 283,01	0,24
ENEL FINANCE INTL 5.625% 14/08/24	GBP	800 000	942 001,06	0,26
ING GROEP NV 4.125% 24-08-33	EUR	1 000 000	1 019 807,05	0,28
ING GROEP NV 4.75% 23-05-34	EUR	1 400 000	1 532 973,15	0,42
KPN 6.0% PERP	EUR	299 000	310 858,68	0,09
RABOBK 4.625% PERP	EUR	3 000 000	2 897 705,49	0,80
RELX FINANCE BV 3.75% 12-06-31	EUR	1 100 000	1 168 512,51	0,32
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.5% 24-02-36	EUR	1 700 000	1 813 464,29	0,49
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	100 000	109 011,16	0,03
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.5% PERP	EUR	2 000 000	1 986 911,37	0,54
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03-04-31	EUR	900 000	960 008,61	0,26
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13-03-29	EUR	1 600 000	1 733 909,07	0,47
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>22 887 179,73</b>	<b>6,26</b>
<b>PORTUGAL</b>				
BCP 8.5% 25-10-25 EMTN	EUR	100 000	104 760,68	0,03
CAIXA GEN 5.75% 31-10-28 EMTN	EUR	100 000	108 875,46	0,03
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	100 000	108 090,61	0,03
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>321 726,75</b>	<b>0,09</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BARCLAYS 1.125% 22-03-31 EMTN	EUR	1 500 000	1 397 087,58	0,38
BRITISH TEL 3.75% 13-05-31	EUR	2 500 000	2 632 344,67	0,72
LLOYDS BANK CORPORATE MKTS 4.125% 30-05-27	EUR	1 100 000	1 153 855,64	0,31
SANTANDER UK GROUP 0.603% 13-09-29	EUR	3 000 000	2 589 825,74	0,71
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>7 773 113,63</b>	<b>2,12</b>
<b>SUEDE</b>				
HEMS FAS 1.0% 09-09-26 EMTN	EUR	2 700 000	2 513 077,38	0,69
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB NORWAY 4.375% 06-11-28	EUR	1 200 000	1 254 399,67	0,34
TELE2 AB 3.75% 22-11-29 EMTN	EUR	1 100 000	1 134 818,61	0,31
TELIA COMPANY AB 4.625% 21-12-82	EUR	1 500 000	1 501 789,14	0,41
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>6 404 084,80</b>	<b>1,75</b>
<b>SUISSE</b>				
CRED SUIS SA GROUP AG 7.75% 01-03-29	EUR	2 000 000	2 437 717,16	0,67
UBS GROUP AG 4.625% 17-03-28	EUR	1 600 000	1 706 206,25	0,46
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>4 143 923,41</b>	<b>1,13</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>292 970 828,25</b>	<b>80,07</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>292 970 828,25</b>	<b>80,07</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>FRANCE</b>				
OSTRUM EURO ABS OPPORTUNITIES SI C	EUR	29	3 779 344,67	1,03
OSTRUM SRI CASH M	EUR	226	2 296 462,84	0,63
OSTRUM SRI CREDIT 6M PART I	EUR	1 000	10 464 270,00	2,86
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>16 540 077,51</b>	<b>4,52</b>
<b>IRLANDE</b>				
INVESCO AT1 CAPITAL BOND ETF	USD	375 000	8 216 459,96	2,25
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>8 216 459,96</b>	<b>2,25</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
OSTRUM SRI GLOB SUBORD DEBT I A EUR CAP	EUR	2 850	2 851 168,50	0,78
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>2 851 168,50</b>	<b>0,78</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>27 607 705,97</b>	<b>7,55</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>27 607 705,97</b>	<b>7,55</b>
<b>Titres donnés en pension</b>				
<b>AUSTRALIE</b>				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 1.125% 21-11-29	EUR	500 000	483 750,86	0,13
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>483 750,86</b>	<b>0,13</b>
<b>BELGIQUE</b>				
COFINIMMO 1.0% 24-01-28	EUR	1 500 000	1 375 236,99	0,38
KBC GROUPE 4.375% 06-12-31	EUR	1 800 000	1 905 852,59	0,52
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>3 281 089,58</b>	<b>0,90</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO DE BADELL 6.0% 16-08-33	EUR	1 100 000	1 142 724,90	0,31
BBVA 5.75% 15-09-33 EMTN	EUR	500 000	535 010,71	0,15
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>1 677 735,61</b>	<b>0,46</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
BK AMERICA 4.134% 12-06-28	EUR	2 199 000	2 320 241,68	0,64
MC DONALD S 4.125% 28-11-35	EUR	600 000	635 650,43	0,17
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>2 955 892,11</b>	<b>0,81</b>
<b>FINLANDE</b>				
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	1 000 000	872 303,69	0,23
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>872 303,69</b>	<b>0,23</b>
<b>FRANCE</b>				
BPCE 4.125% 10-07-28	EUR	1 200 000	1 269 442,52	0,34
CARREFOUR 4.375% 14-11-31 EMTN	EUR	1 200 000	1 281 068,13	0,35
CROWN EU HLD 5.0% 15-05-28	EUR	500 000	523 008,33	0,14
DANONE 3.071% 07-09-32 EMTN	EUR	2 400 000	2 418 746,49	0,67
ICADE SANTE SAS 5.5% 19-09-28	EUR	900 000	957 734,07	0,26
INDIGO GROUP 4.5% 18-04-30	EUR	2 400 000	2 520 065,31	0,69
KERING 3.875% 05-09-35 EMTN	EUR	200 000	212 636,98	0,06
LOXAM SAS 6.375% 15-05-28 EMTN	EUR	1 400 000	1 474 482,42	0,40
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 13-04-34	EUR	1 300 000	1 372 444,42	0,37
SG 4.125% 21-11-28 EMTN	EUR	500 000	520 623,16	0,15
SG 4.25% 06-12-30 EMTN	EUR	2 000 000	2 041 742,74	0,56
VEOLIA ENVIRONNEMENT 5.993% PERP	EUR	1 500 000	1 588 434,08	0,43
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>16 180 428,65</b>	<b>4,42</b>



## ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS 5. Comptes de l'exercice

### FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	2 099 000	2 212 291,52	0,60
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 3.0% 15-09-28	EUR	2 500 000	2 514 740,99	0,69
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>4 727 032,51</b>	<b>1,29</b>
<b>ITALIE</b>				
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	1 300 000	1 346 907,66	0,37
ENI 2.0% 18-05-31 EMTN	EUR	1 000 000	931 698,31	0,25
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	1 110 000	1 195 159,44	0,33
NEXI 2.125% 30-04-29	EUR	1 690 000	1 503 100,79	0,41
UNICREDIT 4.45% 16-02-29 EMTN	EUR	1 400 000	1 488 109,86	0,41
WEBUILD 7.0% 27-09-28	EUR	1 400 000	1 492 922,44	0,41
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>7 957 898,50</b>	<b>2,18</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AXA LOGISTICS EUROPE MASTER SCA 0.375% 15-11-26	EUR	800 000	728 457,64	0,20
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>728 457,64</b>	<b>0,20</b>
<b>NORVEGE</b>				
STATKRAFT AS 3.5% 09-06-33	EUR	500 000	527 290,36	0,14
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>527 290,36</b>	<b>0,14</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
BMW FIN 4.125% 04-10-33 EMTN	EUR	500 000	544 503,07	0,15
KPN 6.0% PERP	EUR	1 201 000	1 248 633,04	0,34
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 793 136,11</b>	<b>0,49</b>
<b>PORTUGAL</b>				
BCP 8.5% 25-10-25 EMTN	EUR	1 200 000	1 257 128,20	0,34
CAIXA GEN 5.75% 31-10-28 EMTN	EUR	1 400 000	1 524 256,50	0,42
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	1 200 000	1 297 087,38	0,35
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>4 078 472,08</b>	<b>1,11</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
LLOYDS BANK CORPORATE MKTS 4.125% 30-05-27	EUR	500 000	524 479,84	0,15
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>524 479,84</b>	<b>0,15</b>
<b>TOTAL Titres donnés en pension</b>			<b>45 787 967,54</b>	<b>12,51</b>
<b>Dettes représentatives des titres données en pension</b>			-44 345 602,48	-12,12
<b>Indemnités sur titres données en pension</b>			-130 222,79	-0,03



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO BOBL 0324	EUR	-109	-155 080,00	-0,04
EURO BUND 0324	EUR	-115	-320 950,00	-0,09
EURO SCHATZ 0324	EUR	590	221 735,00	0,06
XEUR FGBX BUX 0324	EUR	36	288 720,00	0,08
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>34 425,00</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>34 425,00</b>	<b>0,01</b>
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Swaps de taux</b>				
CIRS/234617-140824	GBP	0,00	-1 890 073,00	-0,52
CIRS/234617-140824	EUR	1 815 840	1 794 674,01	0,49
CIRS/256011-040124	GBP	0,00	-1 252 743,40	-0,34
CIRS/256011-040124	EUR	1 130 582,38	1 145 765,34	0,31
<b>TOTAL Swaps de taux</b>			<b>-202 377,05</b>	<b>-0,06</b>
<b>Credit Default Swap</b>				
ITRAXX EUR XOVER S39	EUR	-7 000 000	-694 470,00	-0,19
ITRX EUR XOVER S39	EUR	-4 000 000	-396 840,00	-0,11
<b>TOTAL Credit Default Swap</b>			<b>-1 091 310,00</b>	<b>-0,30</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>-1 293 687,05</b>	<b>-0,36</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>-1 259 262,05</b>	<b>-0,35</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-34 425	-34 425,00	-0,01
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-34 425,00</b>	<b>-0,01</b>
<b>Créances</b>			<b>13 237 736,24</b>	<b>3,62</b>
<b>Dettes</b>			<b>-15 716 659,09</b>	<b>-4,29</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 662 784,81</b>	<b>0,45</b>
<b>Actif net</b>			<b>365 901 421,83</b>	<b>100,00</b>



## 6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : OSTRUM SRI CREDIT EURO  
Identifiant d'entité juridique : 969500WV4MW9Z1AZEM41

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 26.44% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales en mettant en œuvre une stratégie ESG (Environnement, Social, Gouvernance) fondée sur la sélection des émetteurs afin d'améliorer, de façon mesurable et significative, le profil ESG du portefeuille. Ces caractéristiques reposent sur l'approche suivante :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du gérant financier par délégation ;
- Détenir au moins 10% d'investissements durables
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
  - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille meilleure, pondérée par les encours que celle de son univers d'investissement initial filtré\* ;
  - Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure, pondérée par les encours à celle de l'univers d'investissement initial ; Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR

\*L'univers d'investissement initial filtré est défini comme l'univers d'investissement initial (entités privées ou publiques de la zone OCDE, notées « Investment Grade » ou dont la plus mauvaise notation est « BB- » selon les principales agences de notation existantes telles Standard's, Moody's, Fitch et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations, libellés en euro.) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

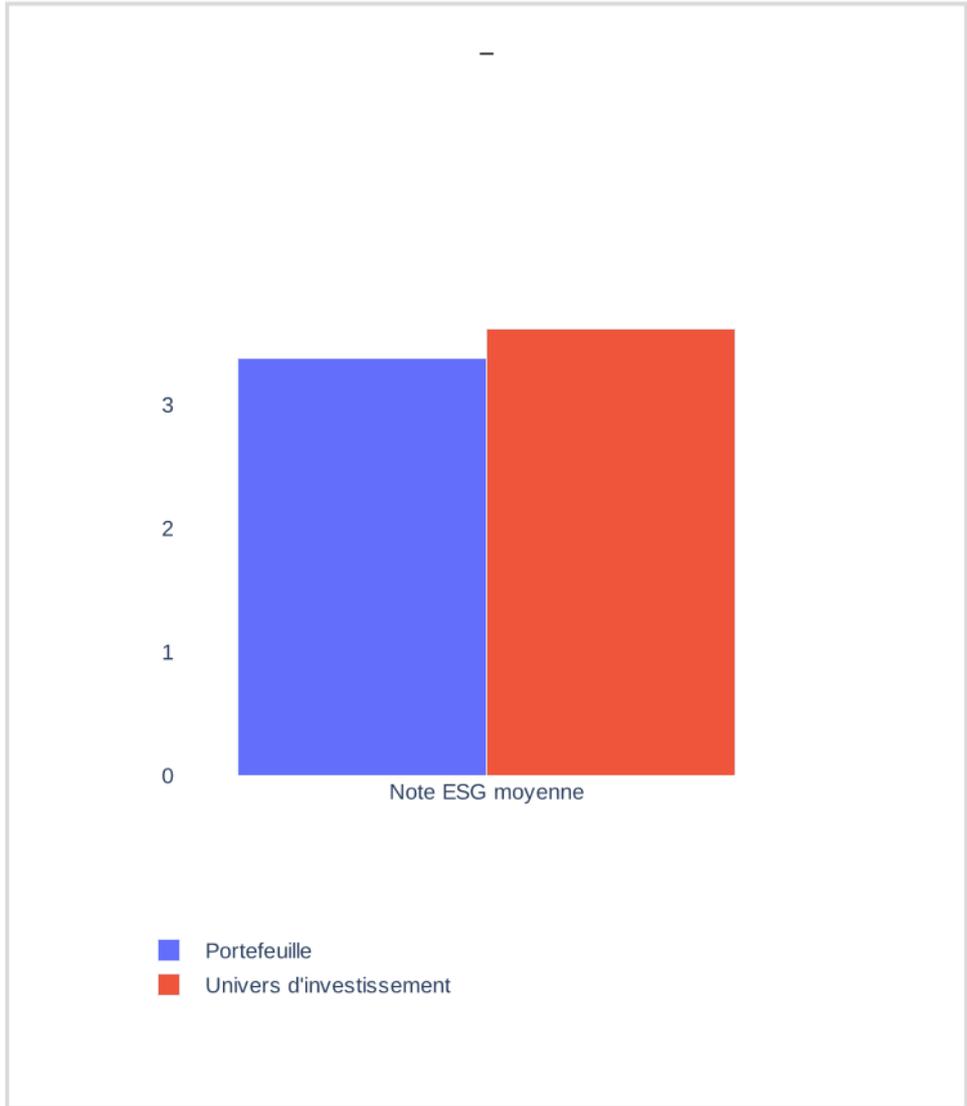
- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base. Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

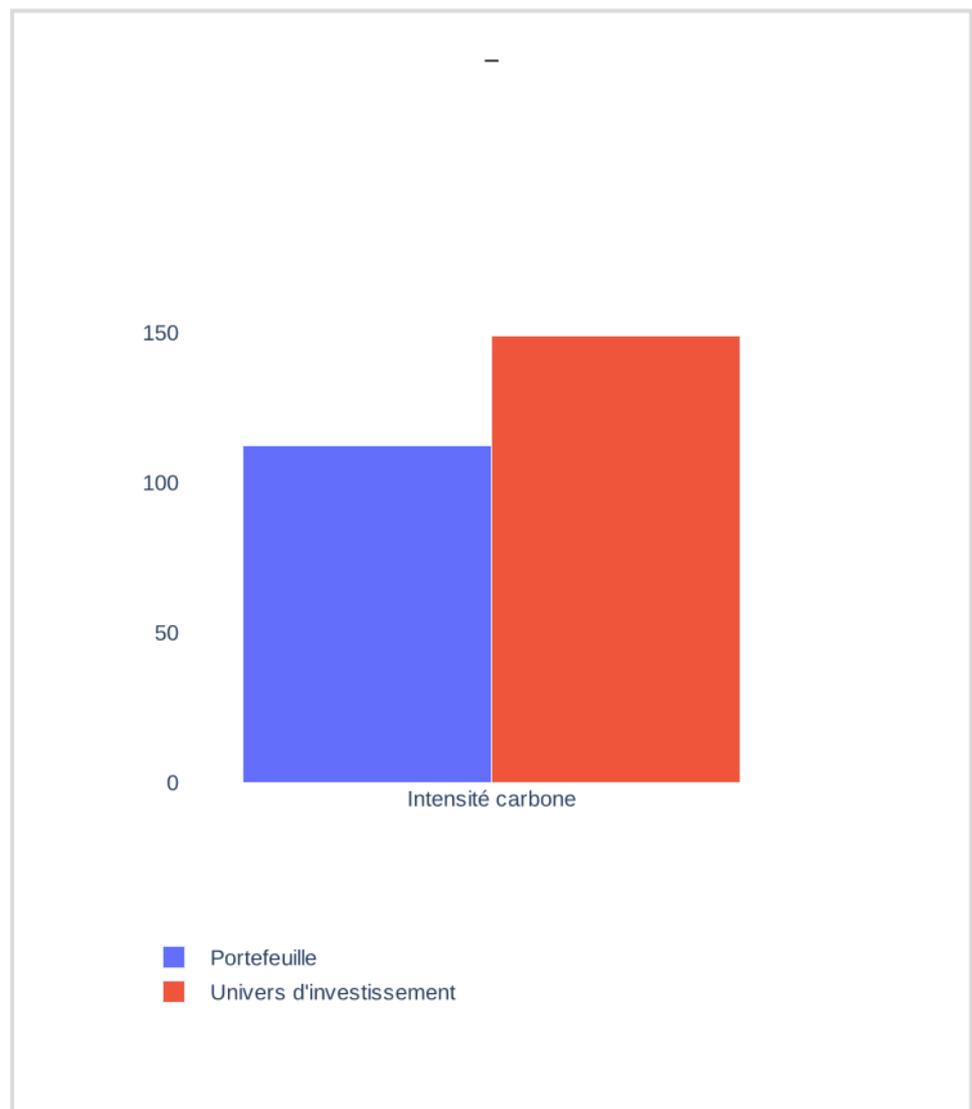
### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

**Point préalable** : l'ensemble des résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

- Note ESG moyenne\* : 3.38 vs 3.61 pour l'univers d'investissement initial filtré
- Intensité carbone : 112.41 tCO<sub>2</sub>/M€ vs 148.78 tCO<sub>2</sub>/M€ pour l'univers d'investissement.
- Pourcentage moyen de détention d'investissement durable : 26.44%

\*Score GrEaT allant de 1 (meilleure note) à 10 (moins bonne note). Plus d'information sur la méthodologie du Score GrEaT peuvent être trouvées via le lien suivant : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcf-d>





● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence. En effet sur la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base de la dernière valeur de la période alors qu'ils sont maintenant calculés comme une moyenne des trimestres de la période de référence.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social. Dans le cadre de ses investissements durables le fonds a investi dans des green bonds ou des sustainability linked bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou dans des social bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif social.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de vérifier que les investissements durables de ce fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnement ou social, le gérant a pris en

Les **principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement. Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum ([www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)) rubrique "ESG". De plus, le gérant applique les politiques d'exclusion d'Ostrum Asset Management

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Nous avons pris en compte, au niveau de l'entité Ostrum, de manière globale, les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Les PAI seront calculés sur la base des informations transmises par notre fournisseur de données. Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum ([www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)) rubrique "ESG".

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le délégataire de gestion financière a appliqué des politiques d'exclusion, sectorielles et worst offenders. Elles concernent : Le délégataire de gestion financière applique des politiques d'exclusion, sectorielles et worst offenders. Elles concernent :

- Les armes controversées : Exclusion réglementaire : émetteurs impliqués dans l'emploi, le développement, la production, le marketing, la distribution, le stockage ou le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM)
- En accord avec les traités signés avec le gouvernement Français, les fonds directement gérés par Ostrum Asset Management n'investissent pas dans des sociétés qui produisent, vendent ou stockent les mines anti-personnel et bombes à sous munitions.
- Les worst offenders : Exclusion des émetteurs ne respectant pas certains critères fondamentaux
- Les Etats blacklistés : Exclusion des pays présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Pétrole et Gaz : 2022 : fin des nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10% de la production concerne ces activités. Sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées
- Le tabac : Exclusion des fabricants et producteurs de tabac
- Le charbon : fin des investissements dans les entreprises selon les critères stricts.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent

en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a pris en compte les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum ( [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com) ) rubrique "ESG". Sur la période, le fonds a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le cadre de sa sélection de titres. A titre d'exemple, celui-ci s'est abstenu d'investir sur des émetteurs tels que Enbw Gas GMBH ou TotalEnergies. A contrario, nous avons favorisé des émetteurs jugés plus vertueux sous l'angle de ces facteurs de durabilité tels qu'Iberdrola.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
INVESCO AT1 CAPITAL BOND LN USD	Tracker taux	2.85	
OSTRUM SRI CREDIT 6M I/C (EUR)	Services de conseil et de gestion en investissement	2.73	France
EDP FINANCE BV 3.875% 11-03-30*	Electricité - Intégrée	1.03	Portugal
INTESA SANPAOLO TR 08-03-28	Banques commerciales Non-US	1.00	Italie
OSTRUM EURO ABS OPPORTUNITIES.SICEUR	Services de conseil et de gestion en investissement	0.98	France
MORGAN STANLEY TR 02-03-29	Institution bancaire diversifiée	0.92	Etats-Unis
DANONE 3.071% 07-09-32	Alimentation - Produits laitiers	0.90	France
UPM-KYMMENE OYJ 0.125% 19-11-28*	Papier et produits connexes	0.89	Finlande
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Services de conseil et de gestion en investissement	0.86	France
BANCO SABADELL TR 10-11-28*	Banques commerciales Non-US	0.81	Espagne
CELLNEX FINANCE 2.250% 12-04-26	Bâtiment - Construction lourde	0.79	Espagne
ENI SPA 3.625% 19-05-27	Compagnie pétrolière intégrée	0.77	Italie

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/02/2023-29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LA POSTE SA 0% 18-07-29	Transport - Services	0.75	France
A2A SPA 4.375% 03-02-34	Electricité - Intégrée	0.75	Italie
SCHNEIDER ELEC 3.375% 13-04-34	Equipements d'alimentation	0.74	Etats-Unis

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

\*Green Bonds

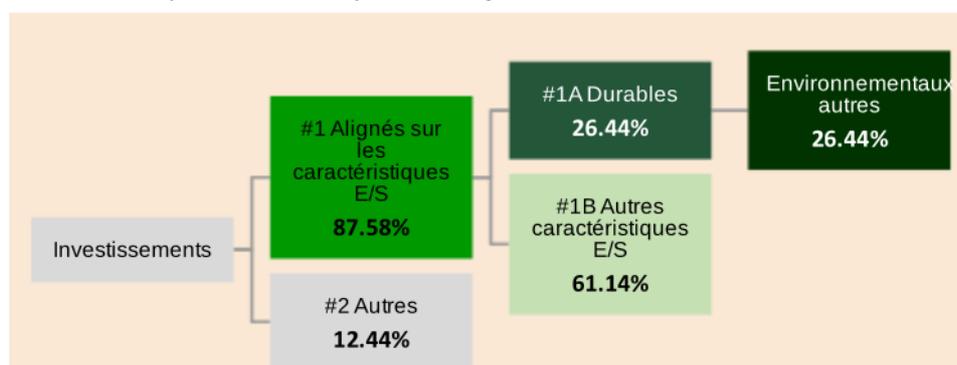


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au cours de la période de référence, la part d'investissement durable a été en moyenne de 26.40%.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

Rappel : les résultats représentent la moyenne des 4 fins de trimestre.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au cours de la période de référence, le fonds a principalement investi dans Obligations d'Entreprises, majoritairement en France, Italie et Etats-Unis.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de

l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont

Après avoir effectué les recherches nécessaires, la société de gestion a jugé préférable de ne pas publier de résultat ex-post relatifs à la Taxonomie car les données collectées ne sont pas suffisamment exhaustives sur la période de référence. En outre, le fonds ne s'est pas engagé à un minimum d'investissement aligné sur la Taxonomie.

● ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE <sup>1</sup> ?***

Oui:

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

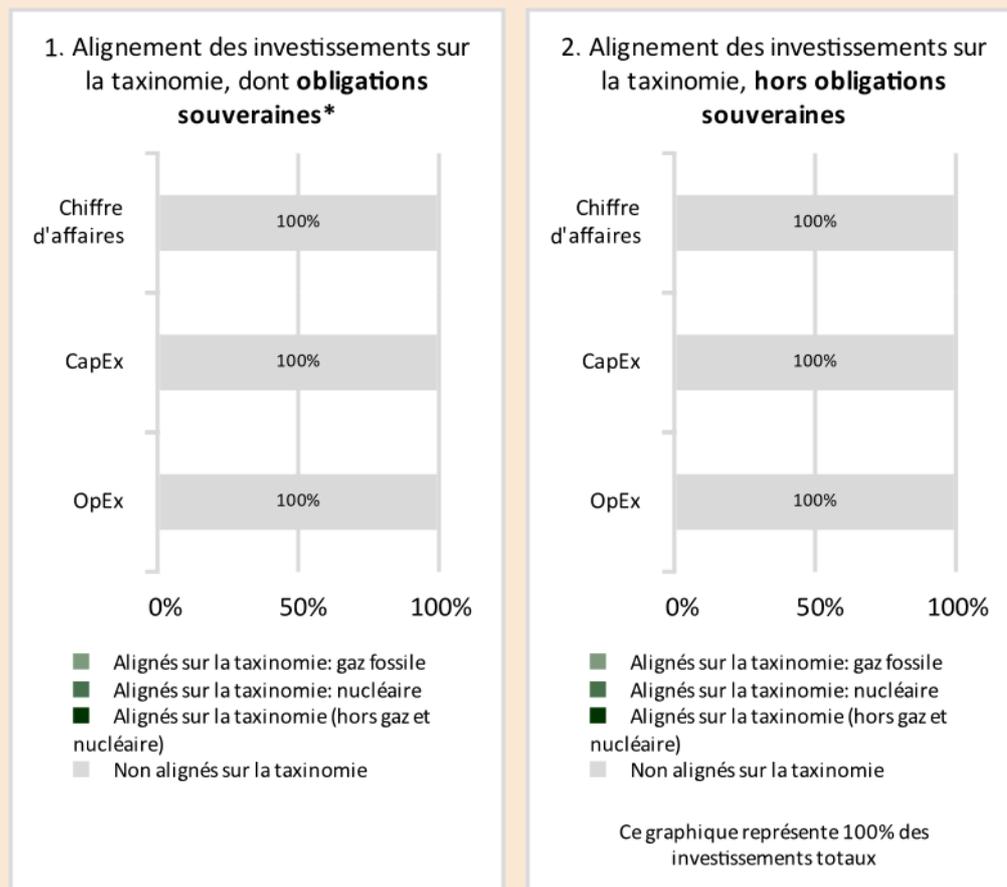
Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non Applicable.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable.

**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le Fonds ne s'engage pas sur une part



Le

symbole représente des investissements durables ayant un



objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE.

### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements suivants sont inclus dans « #2 autres » : la dette souveraine (hors green), les liquidités (hors cash non investi), la proportion d'OPC non alignés, les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré à titre de couverture et/ou d'exposition, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir ».

Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le fonds a atteint ses objectifs en terme de promotion des caractéristiques environnementales et sociales en :

- appliquant des politiques sectorielles et d'exclusion
- via nos politiques et campagnes d'engagement,
- via la construction du portefeuille ayant permis d'atteindre une meilleure note ESG du portefeuille que celle de l'univers d'investissement initial,
- via la prise en compte des indicateurs E, S, G et DH du label ISR
- via la détention d'investissements durables dont des investissements ayant un objectif environnemental,
- via une intensité carbone du portefeuille plus faible que celle de l'univers d'investissement initial
- via les indicateurs servant de base à la notation ESG des émetteurs.

Aussi, des mesures ont été intégrées à notre process pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période. Parmi ces mesures nous avons la labélisation du fonds ou l'introduction d'un pourcentage minimum d'investissements durable. Toutes choses égales par ailleurs, nous favorisons ainsi les émissions dites « green », « social », « SLB » ou « sustainable ». Dans un souci d'atteinte de nos objectifs extra-financiers, nous avons limité ou exclu de nos investissements des émetteurs tels Var Energi ASA, Netflix ou Holcim en raison de leur faible notation extra-financière et/ou de leur empreinte carbone trop élevée.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable.

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*

Non Applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le

produit financier  
atteint les  
caractéristiques  
environnementales  
ou sociales qu'il  
promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable.



**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38